## Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de **TOULON** 

\_\_\_\_\_

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022- 07 - 18

Séance du 5 juillet 2022 Diffusée en direct sur la chaine voutube

de la Ville de Saint-Cvr-sur-Mer

\*\*\*\*\*\*\*

En exercice: 33 Présents

24

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet,

Représentés: 9

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER

réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de

Monsieur le Maire.

**OBJET:** 

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Mesdames GOHARD, SAMAT, VANPEE Adjoints:

CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice. Amandine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCOUET Dominique, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, STOPPOLANI

Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

**POLE JEUNESSE** 

TARIFS DES ACTIVITES **DU POLE JEUNESSE** A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022

Etaient représentés :

Adjoint: Madame Pascale GUIROU (procuration à Monsieur Frédéric

HERBAUT)

**BUDGET DE LA COMMUNE** 

Conseillers Municipaux: Mesdames Helen ETCHANCHU (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER). Sabine GIACALONE (procuration à Madame Christine ORSINI), Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs Olivier AÏSA (procuration à Madame Andrée SAMAT), Jacques LEPACHELET (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Yohann PAMELLE (procuration à Monsieur le Maire), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Madame Astrid MANOUKIAN

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20220705-DEL20220718-DE Date de télétransmission : 07/07/2022 Date de réception préfecture : 07/07/2022

Le pôle jeunesse ouvrira ses portes en septembre 2022. Ce nouveau lieu a pour vocation d'accueillir les jeunes âgés de 12 à 17 ans et de leur proposer des activités de loisirs, culturelles et sportives afin de les divertir et participer à leur construction en tant que citoyen.

Pour fréquenter cette structure, les jeunes intéressés devront être inscrits et payer une adhésion annuelle de 30 euros.

Celle-ci permet aux jeunes de fréquenter l'accueil libre de la structure et de participer aux activités gratuites proposées par l'équipe du Pôle Jeunesse. Certaines activités avec inscription préalable sont payantes.

### Les tarifs comprennent :

- l'activité.
- l'encadrement pédagogique qualifié,
- le matériel pédagogique,
- l'entretien de la structure,
- les transports sur les lieux d'activités
- l'assurance responsabilité civile complémentaire.

## Ils sont définis:

- Pour toutes les **familles allocataires CAF**, par le Quotient Familial (QF) du mois de janvier de l'année en cours ;
- Pour les **familles du régime général** qui ne sont pas allocataires CAF

Le QF peut être calculé à partir de l'avis d'imposition de l'année N-2. La formule de calcul est la suivante :

QF =	Cumul des ressources déclarées N-2 / 12 mois		
Nombre de parts Caf			

#### Rappel du nombre de parts Caf :

- Couple ou personne isolée :	2
- 1er enfant à charge :	0.5
- 2ème enfant à charge :	0.5
- 3éme enfant à charge :	1
- Par enfant supplémentaire :	0.5
- Par enfant (bénéficiaire ou non de l'AEEH mensuelle)	
dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50% :	1

Les tarifs suivants sont définis par l'application d'un taux d'effort (CAF) sur le quotient familial (Qf) dans la limite d'un plancher de  $2 \in$  et d'un prix plafond de  $15 \in$ .

Le taux d'effort (CAF), correspond à un coefficient multiplicateur qui est appliqué au quotient familial Caf et, permet de déterminer le tarif de la prestation.

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20220705-DEL20220718-DE Date de télétransmission : 07/07/2022 Date de réception préfecture : 07/07/2022

#### Taux QF < **QUOTIENT FAMILIAL** d'effort QF = 750 OF = 1250 QF > 1500 500 1000 (CAF) ACTIVITES PROPOSEES PAR LES ANIMATEURS DU POLE JEUNESSE 2€ 0.4 % 3€ 4€ 5€ 6€ (MERCREDI, SAMEDI ET VACANCES SCOLAIRES) Ex: Basketball, Football, Théâtre... TARIE ACTIVITES SPECIFIQUES (NECESSITANT UN INTERVENANT QUALIFIE EN 7.5€ 10€ 12.50€ 15€ **EXTERIEUR OU AU SEIN DU POLE)**

Activités Spécifiques: Activités à inscription préalable et payantes (parc de loisirs, paintball...), les tarifs comprennent l'activité, l'encadrement pédagogique qualifié, le matériel pédagogique, l'entretien de la structure, les transports sur les lieux d'activités ainsi que l'assurance responsabilité civile complémentaire (ou nécessitant l'emploi d'un BE ex: Baptême de plongée, spéléologie, accrobranche...).

### Le tarif de l'activité est calculé de la manière suivante :

# QF X Taux en fonction

# A titre d'exemple, pour une activité coûtant 30€:

	Participation famille	Participation Commune
QF < 500	5€	25€
QF = 1000	10€	20€
QF > 1500	15€	15 €

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs figurant dans les tableaux ci-dessus, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et selon les activités et fréquentations choisies,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE.

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les propositions d'actualisation des tarifs liés au Budget de la Commune et formalisées dans les tableaux ci-dessus,

Décide de l'application de ces tarifs à compter du 1er septembre 2022,

Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme Le Maire

Signature éle régosire paraction en préfecture 083-218304125-20220705-DEL20220718-DE Date de télétransmission : 07/07/2022 Date de réception préfecture : 07/07/2022

Philippe BARTHELEMY